COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU

Vendredi 10 Septembre 2021

LA DIRECTION : M. GODART, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO :

Mme LEROY Stéphanie, M. HAMDAOUI, M. METIFIOT, M. POULLINET, M. BOUHOU, M. COUSSINET, M. CASAMATTA. M. LAMALAM. M. CALOIERO.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO :

M. SALIBA.

SYNDICAT CFDT :

Aucun représentant n'est présent pour la CFDT.

Étaient absents :
Mme ANGULO Christine, M Vial, M. GARRIDO, Mme CASAMATTA pour Force Ouvrière.
Mme RAFFA, M. ROCHETTE, M. MERABET pour la CFDT.

Début de la réunion : 8h30
Fin de la réunion : 12h00

- # APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU.

M. GODART demande s'il y a des observations à apporter sur le dernier compte rendu.

Aucune observation ou remarque n'est signalée par les membres présents.

<u>Le dernier compte rendu du vendredi 23 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents.</u>

- # 2-MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Mme ROIBET présente la fiche de mouvement du personnel

FIN CDI

31 août	ROUSSET PH		Dép retraite

FIN CDD

01 août	BELFKHI		Yasmina
22 août	AKIFE	Fadwa	
	BOUSSLIMANI		Chérif
	COLANTONIO		Antonin
	MOUDJAHID		Mostéfa
	YAHYA		Christopher
29 août	BERTRAND	Julien	
	BRULIN		Hervé
	DOUMBOUYA		Sidy
	KOUBAA		Mohamed
	LABIBES		Nicolas
	NIOUCER		Mohamed

EMBAUCHE CDD

30 août	AKIFE	Fadwa	
	COLANTONIO		Antonin

AVENANT AU CONTRAT

30 août	DUCHAUSSOY	Jean Michel	passe à mi-temps 50%
	GHESQUIERE	Fabrice	passe à mi-temps 50%

M. SALIBA demande si la direction compte faire des CDI après tous les départs annoncés, car par rapport au planning cela risque d'être difficile de faire tourner l'exploitation en étant en négatif.

Mme ROIBET répond que c'est à l'étude et en préparation, et les CDI manquants sont compensés par des CDD.

M. SALIBA demande si les contrats de professionnalisation de 2020 sont tous passés en CDI.

Mme ROIBET répond que tous, peut-être pas, mais M. BIANCO doit rentrer de vacances la semaine prochaine et s'occuper de cela.

M. SALIBA dit qu'il y a aussi les CDD 2020, les contrats pro 2021 et maintenant les CDD 2021. Mais je pense que nous parlerons de cela dans le point 6 et les orientations de l'entreprise.

M. GODART en profite pour faire un point à ce sujet et dit qu'il n'a pas de difficulté à dire qu'il préfère embaucher en CDI dès lors que les conducteurs ont fait leurs preuves. Il est évident d'un point de vue économique et social, mais aussi pour la bonne marche de l'exploitation. Mais tous dans les limites de l'entreprise. La variabilité de l'entreprise et non linéaire depuis l'arrivée du tramway, c'est pour cela que nous utilisons les CDD pour corriger celle-ci. Il est de plus en plus difficile de trouver des conducteurs, et tout cela passera par l'amélioration de l'attractivité du métier en privilégiant bien sûr les CDI et en ayant de bonnes conditions de travail.

M. SALIBA rajoute que le salaire fait aussi partie de cette attractivité, et que cela est une grosse revendication du syndicat Force Ouvrière.

M. GODART répond que bien sûr le salaire en fait partie.

M. SALIBA rappelle que les dernières embauches datent du 1er juin 2020, avec 6 nouveaux CDI. Il rajoute qu'il ne faudrait pas se retrouver en 2022 avec des CDD et des contrats pros de 2020 toujours pas en CDI. La période durant laquelle les conducteurs restés en CDD n'a jamais été aussi grands (presque 2 ans), alors que les années précédentes cela a duré tout au plus 6 mois à 1 an.

M. GODART répond que, sur le principe, il est d'accord, car en effectifs négatifs cela n'est pas bon pour l'entreprise, que ce soit pour la distribution des congés ou tout simplement la bonne marche de celle-ci. La direction n'a aucun intérêt à ralentir les CDI et va se pencher sur le sujet très rapidement.

Mme ROIBET rajoute qu'une réunion est prévue dans cette optique-là et le but est d'être prêt pour le 1er octobre.

M. SALIBA demande si des CDI seront annoncés au 1er octobre.

Mme ROIBET répond que c'est l'intention de la direction.

M. SALIBA demande à la direction la possibilité d'avoir un document qui fait référence aux passages en CDI des deux dernières années.

- **3- FORMATION :**

Une FCO du 30 août au 4 septembre pour 4 conducteurs.

BIANCO	Benjamin
BOLLON	Laurent
DUMEZ	Nathalie
PONSDESSERRE	Olivia

M. BOUHOU demande si tous les traminots ont passé le recyclage tramway.

Mme ROIBET répond que les prochains se feront en janvier 2022, et que tout et en ordre à ce niveau-là.

M. BOUHOU demande si la même chose est prévue pour les réservistes.

Mme ROIBET répond qu'elle doit en parler avec M. BIANCO lors de son retour de vacances et la direction fera un point lors de la commission formation du 30 septembre.

- **4- Comparatif fréquentation juillet 2020/2021 :**

M. GODART dit qu'un point complet sera fait au prochain CSE sur la fréquentation de l'été 2021. Si nous faisons la comparaison entre le mois de juillet 2019 (car en 2020, il y a eu la situation Covid que nous connaissons tous) et 2021, il y a une baisse. Mais nous comparons un réseau sans tramway avec un réseau avec tramway, ce qui rend cette comparaison pas forcément simple à faire.

M. SALIBA répond que ce qui intéresse les représentants du personnel CE de savoir s'il y a une grosse différence sur la campagne d'abonnement.

M. GODART répond que c'est pour cela qu'il préfère attendre le prochain CSE pour avoir des chiffres plus précis, car la campagne vient à peine de commencer. Beaucoup de choses ont changé comme le télétravail qui peut avoir des effets sur le nombre de personnes transportées.

M. COUSSINET répond que ce calcul est très aléatoire, car toutes les personnes faisant du télétravail ne prennent pas forcément les transports en commun.

M. SALIBA rajoute que sur la région Parisienne cela peut avoir un impact, mais sur le Grand Avignon le nombre de télétravailleurs est complètement différent. Nous ne transportons pas du tout le même genre de personne, ici, ce sont plutôt des chômeurs, des travailleurs bien sûr, mais très peu de télétravailleurs.

M. GODART répond que c'est pour cela que c'est très compliqué d'anticiper leur comportement.

M. BOUHOU demande si les nouveaux abonnements sont plus axés sur des abonnements au mois ou à l'année.

M. GODART répond que c'est pour cela qu'il préfère attendre le prochain CSE pour donner une réponse chiffrée qui sera bien plus précise à ce moment-là.

M. SALIBA ne se dit pas étonné de la baisse de fréquentation de l'agence vu les nouvelles façons de s'abonner avec la E-boutique et les recharges possibles sur les DAT.

- **5- Application des accords du 16/04/2002 et du 05/07/2012 sur la dotation de points des agents concernés.**

M. BOUHOU est désolé de devoir remettre ce point à l'ordre du jour, mais la direction devait revenir vers les représentants des salariés avant le CSE, mais cela n'a pas été le cas.

M. GODART répond avoir eu une réunion tout de suite après le dernier CSE et confirme que la direction va bien appliquer les accords, et ce, très rapidement, car des accords signés et non dénoncés doivent être appliqués quoi que l'on en pense et malgré des questions que l'on se pose.

Mme ROIBET parle des accords pour les moniteurs aides formateurs.

M. SALIBA répond que l'accord renvoie aussi aux agents commerciaux et aux VL Interventions.

Mme ROIBET répond que la direction respectera les accords même si elle y trouve une certaine obsolescence.

M. SALIBA pense qu'il faut identifier les agents et que contrairement à ce que dit la direction, cela ne concerne pas que les moniteurs, mais aussi les agents commerciaux et voitures d'intervention.

Mme ROIBET répond que les moniteurs auront les points pour respecter l'accord, mais rappelle aussi que les VL Intervention ont tous un coefficient plus élevé depuis l'apparition du tramway.

M. SALIBA pense que les accords sont faits pour être appliqués et que les moniteurs n'ont pas à être rémunérés (avec 5 points de plus) que sur la période où ils interviennent, mais sur toute l'année.

M. BOUHOU rajoute que ce n'est pas normal que le planning appelle les agents moniteurs qui sont en repos, car ceux-ci perdent leurs repos décalés.

Mme ROIBET répond que la direction va regarder cette façon de faire et rassure les représentants du personnel en disant que les accords seront respectés.

M. SALIBA se dit étonné des avenants que la direction a fait signer aux moniteurs et rappelle qu'ils ne font pas que former des traminots, mais forment aussi les conducteurs bus, cela sur toute l'année.

Mme ROIBET rappelle que Ms. ROCHE, HERNANDEZ et Mme INNOUMANI ont été pris pour faire de la formation tramway sur sa période de lancement, en complément des autres aides-formateurs qui eux ne sont pas habilités au tramway et s'occupe donc des conducteurs bus, sur la suite, nous appliquerons l'accord.

M. BOUHOU voudrait que l'on annonce les noms et demande la rétroactivité pour les agents concernés.

Mme ROIBET répond qu'elle regardera avec attention la période sur laquelle les agents concernés ont commencé à former les conducteurs bus et ajustera la rétroactivité à cette date. Elle nomme ensuite les agents :
Mrs ROCHE, ERGOUG, et HERNANDEZ ainsi que Mme BLONDEL
Auront leurs coefficients revus avec la rétroactivité qui débutera après la période de formation tramway.

M. SALIBA demande si les conducteurs détachés à l'agence sont sous le coup du même avenant.

Mme ROIBET répond que les agents commerciaux ont 5 points de plus toute l'année.

M. POULLINET demande si les vérificateurs alternants ont droit aux 5 points.

Mme ROIBET répond par la négative.

• 6- Orientations stratégiques de l'entreprise.

M. GODART rappelle que TCRA fermera fin juin 2022, mais qu'il y a quand même une politique à définir pour les derniers mois.
Le but de l'entreprise et que le transfert se fasse du mieux possible et de manière la plus transparente avec la nouvelle entité que sera la SPL Técélis, tout en préservant les intérêts du groupe Transdev.

M. SALIBA demande quels sont ces intérêts.

M. GODART répond que c'est la rentabilité de l'entreprise et de préserver ce que l'on a aujourd'hui ni plus ni moins. Au-delà de notre mission contractuelle, on s'est engagé auprès du Grand Avignon pour que le transfert se fasse du mieux possible en donnant à Técélis tous les moyens et les informations dont ils auront besoin pour la continuité de l'entreprise.

M. SALIBA demande ce qu'il se passera au niveau des salariés.

M. GODART répond que selon la catégorie des salariés les enjeux ne sont pas les mêmes. Pour la grande majorité du personnel de l'exploitation, le transfert se fera de manière très transparente. Pour le personnel intermédiaire de support d'opération, l'entreprise pense qu'il n'y aura pas de gros changements non plus, mais n'en est pas sûre à 100 %.
Pour l'encadrement, par contre, il va y avoir de gros changements aussi bien en termes de personnes que de gestion.

M. SALIBA a l'impression que Transdev et en roue libre et qu'il n'y a plus d'axes de progression au niveau de l'entreprise. Nous ce que l'on veut entendre, c'est que l'entreprise va continuer à embaucher et que vous nous donniez du concret.

M. GODART répond que la dynamique que l'entreprise connaissait depuis fin avril n'est plus la même, n'ayant plus de perspective commerciale, Transdev ne fera plus d'effort à ce niveau-là, pour autant le reste continue à évoluer, que ce soit la vie d'entreprise ou la réalisation du contrat, tout en préservant les objectifs économiques.
Ce que vous ressentez et plutôt un effet douche froide par rapport à l'annonce du Grand Avignon sur la SPL. Désormais, la motivation est revenue et l'entreprise se concentre sur l'avenir.

M. SALIBA rappelle, après tous les efforts consentis par les salariés pendant la crise du Covid tout en étant en première ligne, que les salaires sont gelés depuis, (le syndicat Force Ouvrière a écrit à la direction dans le sens d'une reprise des négociations salariales) et que la balle est dans le camp de la direction.
Il rappelle aussi que le fait de partir en bons termes avec le Grand Avignon peut lui permettre de rebondir si un jour les politiques revenaient à une DSP.

M. GODART répond que Transdev fera tout pour partir dignement et la tête haute.

M. SALIBA demande ce que les salariés peuvent tirer comme enseignement de cette stratégie.

M. GODART rappelle que la sécurité de l'emploi est le plus important, et que c'est l'enseignement principal à tirer. Là, en l'occurrence, cette sécurité est acquise.
Vous pourrez dialoguer avec le Grand Avignon rapidement sur tous les autres sujets comme celui des salaires et le dialogue social.

M. SALIBA rappelle que le dialogue social est plutôt tendu et que le syndicat Force Ouvrière préférerait que les négociations se fassent plutôt en local qu'au niveau du groupe, car l'entreprise n'est pas déficitaire et pourrait faire un effort sur les salaires. Au niveau du groupe, le mot d'ordre est 0 augmentation pour tout le monde, cela ne peut que craquer.

M. GODART ne fera pas de commentaire et ne rouvrira pas cette discussion qui ne peut être que stérile, et que ce débat devra avoir lieu avec Técélis.

M. SALIBA remarque que la direction ne parle que de transfert, mais ne parle pas de développement ou d'emploi et c'est bien cela qui donne l'impression qu'elle est en roue libre. Le parc bus n'a jamais été aussi désastreux et le contrôleur parc aurait été une bonne solution pour y pallier, mais au niveau de l'emploi rien n'est fait en attendant ce transfert.

M. GODART répond que l'activité marketing et communication n'est aucunement impactée par le transfert, le budget est le même.
Pour la maintenance, la direction garde la même stratégie et fait en sorte que celle-ci soit faite comme s'il n'y avait pas de transfert et continu faire réparer et suivre les bus comme avant. La responsabilité morale vit à vis du Grand Avignon est grande et nous allons même budgéter les réparations pour que les bus soient en parfait état lors du transfert.

- **7- Finalisation du règlement intérieur avec signature du secrétaire.**

La direction par la personne de Mme ROIBET remet le règlement intérieur définitif au secrétaire, M. COUSSINET qui le signe.

- **8- Règlement intérieur de la salle de sport.**

Mme ROIBET rappelle qui est nécessaire de faire un règlement intérieur à jour et que c'est une prérogative des œuvres culturelles du CSE par le biais de l'association de la salle de sport.

M. SALIBA pense que cela aurait dû se faire en amont avec une réunion dans laquelle ce règlement aurait été fait et présenté au CSE. Il rappelle aussi que M. DEPARDIEU avait validé que l'entrée de la salle devait se faire avec le badge, ce qui n'est toujours pas le cas.

Mme ROIBET propose que mis à part le badge, le règlement fourni par M. FERRER soit lu et analysé par le président des associations et que celui fasse un retour au CSE pour pouvoir acté et affiché le règlement. Avec les droits, les usages et les responsabilités.

M. SALIBA demande à ce que le président des associations est le temps de convoquer celles-ci puis il fera un retour au CSE le plus rapidement possible.

• 9 Note de la direction sur les congés exceptionnels.

Mme ROIBET s'excuse, car elle n'a pas eu le temps de faire la note, mais va la faire rapidement.

M. SALIBA demandes en quoi cette note consiste.

Mme ROIBET répond que c'est une note qui récapitulera de façon précise les cas exceptionnels de congés, ainsi que leurs gestions.

M. SALIBA répond que pour Force Ouvrière, c'est clair, un congé exceptionnel se prend sur un jour de travail, si le salarié doit travailler ce jour-là, il pose son congé exceptionnel qui est fait pour cela.

M. GODART ne veut pas rouvrir le débat qui a eu lieu au CSE précèdent, mais rappelle qu'il y a des différences entre ces congés, certains étant posés en jours calendaires et d'autres en jours ouvrables. Certains ont la date qui doit être concomitante avec la raison du congé et d'autres qui peuvent être pris avec plus de souplesse.

M. SALIBA demande sur quel texte s'appuie la direction pour ces congés. Ce qui a été signé en UTP, c'est dans le but de poser ces congés sur des jours travaillés et non pas sur des repos. Cela ne parle pas de jours calendaires sauf pour les congés de paternité. C'est la convention collective qui définit le congé devant être pris, sauf dans le cas du congé paternité qui est donné par la sécurité sociale.

Mme ROIBET répond que la convention collective et le Code du travail ont exactement les mêmes textes. Le congé exceptionnel doit rendre le salarié disponible pour l'évènement, s'il travaille ce jour-là, il prend son congé, mais s'il ne travaille pas, il n'a pas à être libéré puisqu'il est de repos.

M. SALIBA répond à son tour que le salarié qui prend ce congé est en repos sur le jour de l'évènement, il en a besoin pour les préparatifs d'avant évènement, que ce soit pour un mariage ou autre.

Mme ROIBET dit qu'il n'y a pas de débat à avoir, car une décision de la Cour de cassation a été rendue à ce sujet disant que c'est la veille ou le lendemain de l'évènement, soit 24 heures et assure que le planning n'agit plus comme cela depuis 2015.

M. BOUHOU répond qu'il a des exemples sur lesquels le planning a donné ces congés en jours ouvrés depuis 2015.

M. SALIBA s'étonne de la façon dont sont gérés ces congés, car un salarié qui vient de perdre un être cher, a autre chose à penser que la façon dont il va devoir poser ce congé.
Il rappelle aussi que l'on peut poser toutes les sortes de congés, et même les grèves sur Webus, mais pas les congés exceptionnels.

Mme ROIBET répond que le congé exceptionnel n'est pas un avatar du congé payé et que c'est pour cela qu'on ne peut le poser sur Webus.
La décision de la Cour de cassation date de 20 ans et n'a pas changé depuis. La seule exception que nous acceptons, c'est pour les décès, car nous savons que c'est particulièrement difficile pour le salarié dans ces moments-là.

M. SALIBA pense que le climat social est déjà assez tendu sans devoir rajouter des changements qui ne peuvent que faire empirer les choses. Vous avez votre interprétation et nous avons la nôtre si vous restez sur votre position, une seule juridiction nous dira ce que nous devons faire.

- **10- point information sur la cotisation de la mutuelle**

M. SALIBA demande à ce qu'un point soit fait sur la cotisation qui devait changer au 1er juillet 2021

Mme ROIBET répond que cela a été fait, un courrier se trouvait avec la fiche de paye début juillet par Mme GRAU pour annoncer le nouveau tarif qui est pour la cotisation de base passe de 87.65 € à 85 €. Pour un salarié seul, la cotisation passe

de 29.65 € à 25 €. Cela à partir du 1er juillet. Ce qui est inférieur à la cotisation 2019.

M. GODART passe directement au point 12, car le point 11 a été débattu pendant le point 2.

- **12- Information fêtes de fin d'année**

M. BOUHOU annonce les activités du CSE pour les fêtes de fin d'années :
- Loto le 12/12/2021 salle de Caumont.
- Arbre de Noël des enfants le 11/12/2021.

Projet à finaliser :
- Journée parc Spirou avec le repas. (Normalement le 24/10/2021)
- Soirée Cabaret le 15/01/2022.

Toutes ces activités seront soumises au pass sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Prochain CSE, le vendredi 15 octobre 2021.

Le secrétaire de séance : M. COUSSINET.